



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2016 relatif à la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-3 à L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34 ;
- Vu** le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 1995 modifié fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine et désignant le préfet d'Ille-et-Vilaine en qualité de responsable de la procédure d'élaboration et de suivi de ce SAGE ;
- Vu** l'arrêté du 26 novembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2008 modifié instituant la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine ;
- Vu** les différentes désignations pour le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux, et pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;

Sur proposition du sous-préfet de Redon

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine est composée comme suit :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux

Représentant du Conseil régional de Bretagne
- M. Loïc CHESNAIS-GIRARD

Représentant du Conseil régional des Pays de la Loire
- M. Jean-Michel BUF

Représentant du Conseil départemental des Côtes d'Armor
- M. Michel DAUGAN

Représentant du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Mme Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE

Représentant du Conseil départemental de Loire-Atlantique
- M. Bernard LEBEAU

Représentant du Conseil départemental du Maine-et-Loire
- Mme Marie-Jo HAMARD

Représentant du Conseil départemental de la Mayenne
- M. Louis MICHEL

Représentant du Conseil départemental du Morbihan
- M. Alain GUIHARD

Représentant du parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Mme Muriel CLERY

Représentant de l'établissement public territorial du bassin Vilaine
- M. Jean-François MARY

Représentant des maires des Côtes d'Armor
- M. Gwenaël CHOUPAUX

Représentant issu des établissements publics de coopération intercommunale des Côtes d'Armor
- M. Jean-Noël LAGUEUX

Représentant des maires d'Ille-et-Vilaine
- M. Ludovic BROSSARD
- M. Michel DUAULT
- M. Daniel HOUITTE
- M. Patrick HERVIOU

Représentant issu des établissements publics de coopération intercommunale d'Ille-et-Vilaine
- Mme Aude DE LA VERGNE
- M. Pascal HERVE
- M. Jacques LARRAY
- M. Vincent MINIER
- M. Jean RONSIN
- M. Dominique DENIEUL
- M. David VEILLAUX
- M. Yohann MORISOT

Représentant des maires de Loire-Atlantique
- Mme Aurélie MEZIERE

Représentant issu des établissements publics de coopération intercommunale de Loire-Atlantique
- Mme Anabelle GARAND
- M. Rémy ORHON
- M. Michel POUPART

Représentant des maires du Morbihan
- M. Patrick LE DIFFON

Représentant issu des établissements publics de coopération intercommunale du Morbihan
- M. Bertrand ROBERDEL
- M. Stéphane ROUAULT
- M. Joël TRIBALLIER
- M. Michel GUERNEVE

Les représentants des établissements publics locaux en charge de la protection et de la restauration des milieux aquatiques

Représentant du syndicat mixte Chère Don Isac
- M. Christian LEMEE

Représentant du syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust
- M. Fabrice CARO

Les représentants des établissements publics locaux en charge de la gestion, la protection, la production, la distribution de l'eau destinée à l'alimentation humaine

Représentant d'Atlantic'Eau
- M. Fabrice SANCHEZ

Représentant de Eau du Morbihan
- M. Bruno LE BORGNE

Représentant du syndicat mixte de gestion de l'eau potable en Ille-et-Vilaine
- M. Michel DEMOLDER

Représentant de collectivité eau du bassin rennais
- Mme Marie-Edith MACE

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Les représentants des organisations professionnelles : 9 représentants

- M. Jean-Pierre CLEMENT, représentant la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
- M. Erwann ETRILLARD, représentant la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
- Mme Annie HUPE, représentant la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
- M. François VALY, représentant la chambre d'agriculture du Morbihan
- M. Stéphane ROZE, représentant AGRIBIO 35, au nom de la fédération régionale des agrobiologistes des Bretagne
- M. Christophe ROUSSE, représentant la coopération agricole
- M. Michel ARA, représentant la chambre de commerce et d'industrie de Bretagne
- Mme Morgane DANIEL, représentant la chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire
- M. Frédéric NICOLAZO, représentant le comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud

Les représentants des associations des usagers : 9 représentants

- M. Bernard ABRIAL, représentant du « Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan »
- M. Didier MUGNIERY, représentant du collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine
- Mme Marie-Claire POUPARD, représentant UFC-Que Choisir Loire-Atlantique
- M. Patrick ANNE, représentant la Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine

- M. François CHEVRIER, représentant la ligue régionale de canoë-kayak de Bretagne
- M. Pierre-Anne GORVEL, représentant la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Côtes d'Armor
- M. Jérémy GRANDIERE, représentant la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine
- M. Roland BENOIT, représentant la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire-Atlantique
- M. Pierrick ÇOURJAL, représentant la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan

Les représentants des associations concernées de protection de l'environnement : 3 représentants

- Mme Pauline PENNOBER, représentant Eaux et Rivières de Bretagne
- Mme Françoise LACHERON, représentant Bretagne Vivante
- M. Olivier GUINDON, représentant France Nature Environnement Pays de Loire-At

Le représentant des associations de propriétaires fonciers : 1 représentant

- M. Jacques DE FARCY, représentant le syndicat de la propriété rurale d'Ille-et-Vilaine

III – Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- Le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique ou son représentant
- Le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant
- Le Préfet du Maine-et-Loire ou son représentant
- Le Préfet de Mayenne ou son représentant
- Le Préfet du Morbihan ou son représentant
- Le responsable de la mission inter-services de l'eau et de la nature d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- Le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant
- La directrice régionale Bretagne de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant
- La directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2016 précité relatif à la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte – 35044 RENNES Cedex, ou dématérialisé par l'application Télérecours citoyen accessible par le site <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire et sera mis en ligne sur les sites Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne et de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine.

Article 5 : Les secrétaires généraux des préfectures d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le **17 MARS 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Ludovic GUILLAUME

